

7057

REQ 554/93

24 JUIN 1993



REÇU LE

04 JUIN 1993

GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE BOBIGNY

REQUETE

A Monsieur le Président du TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY



LES SOUSSIGNES

Monsieur Jacques JACOB, demeurant au PECQ (78230) Avenue du Centre n° 40,

Agissant en qualité de Président du Conseil d'Administratin de la Société anonyme "SOGECOMPTA GELLEE" ci-après désignée, spécialement mandaté à l'effet des présentes par le Conseil d'Administration en date du 26 Mai 1993

E T

Monsieur Gérard BERR, demeurant à PARIS (75007) rue José Maria de Heredia

Agissant en qualité de gérant de la Société à responsabilité limitée "SOGECOMPTA SERVICES S.A.R.L." ci-après désignée, spécialement mandaté à l'effet des présentes par l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 25 Mai 1993

Ont l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Les Dirigeants des Sociétés "SOGECOMPTA SERVICES S.A.R.L." et "SOGECOMPTA GELLEE" étudient à l'heure actuelle un projet de fusion par absorption de la seconde par la première.

Ces Sociétés ont les caractéristiques principales respectives suivantes :

1°) ABSORBANTE

Dénomination : SOGECOMPTA SERVICES S.A.R.L.

Forme : Société à responsabilité limitée

Siège social : 151 Avenue Galliéni - 93177 BAGNOLET Cedex

N
GS

Capital social : 50.400 Frs

RCS BOBIGNY B 330 472 507

Objet : Expertise comptable

Gérant : Monsieur Gérard BERR
10 rue José Maria de Heredia - 75007 PARIS

2°) ABSORBEE

Dénomination : SOGECOMPTA GELLEE

Forme : Société anonyme

Siège social : 151 Avenue Galliéni - 93177 BAGNOLET Cedex

Capital social : 250.000 Frs

RCS BOBIGNY B 712 037 035

Objet : Expertise comptable

Administrateurs :

Monsieur Jacques JACOB - 40 Avenue du Centre - 78230 LE PECQ
Madame Susan JACOB - 40 Avenue du Centre - 78230 LE PECQ
Monsieur Gérard BERR - 10 rue José Maria de Heredia - 75007 PARIS
SOGECOMPTA SERVICES S.A.R.L 151 Av. Galliéni 93177 BAGNOLET Cedex
Monsieur Michel JACOB - 1 rue du Hent Coz - 29600 MORLAIX

Président du Conseil d'Administration : Monsieur Jacques JACOB

Commissaires aux comptes :

Titulaire : Monsieur Guy DEBACKERE 4 rue d'Alleray 75015 PARIS
Suppléant : Monsieur Claude MADOUR 45 Av. Philippe Auguste 75011 PARIS

Un tableau indiquant les informations complémentaires sur l'opération envisagée est joint à la présente requête.

Conformément aux articles 378 et 193 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, et aux articles 377 et 388 de la même loi et D 257 du décret du 23 Mars 1967, les soussignés ont l'honneur de solliciter la nomination de tel commissaire aux apports et à la fusion qu'il vous plaira, ayant pour mission :

W
GR

1°) De vérifier les apports en nature qui doivent être consentis à titre de fusion par la Société et d'en faire rapport dans les conditions prévues par ladite loi.

2°) D'établir un rapport écrit sur les modalités de la fusion.

Pour permettre une réalisation plus rapide de l'opération de fusion envisagée, les soussignés sollicitent, dans toute la mesure du possible, que soit désigné en cette qualité Monsieur Jacques POTDEVIN, 98 rue Pierre Demours 75017 PARIS, lequel a été désigné par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 12 Octobre 1990, pour remplir une mission identique lors de la fusion-absorption réalisée entre les Sociétés SOGECOMPTA SERVICES et SOGECOMPTA.

Fait à BAGNOLET,

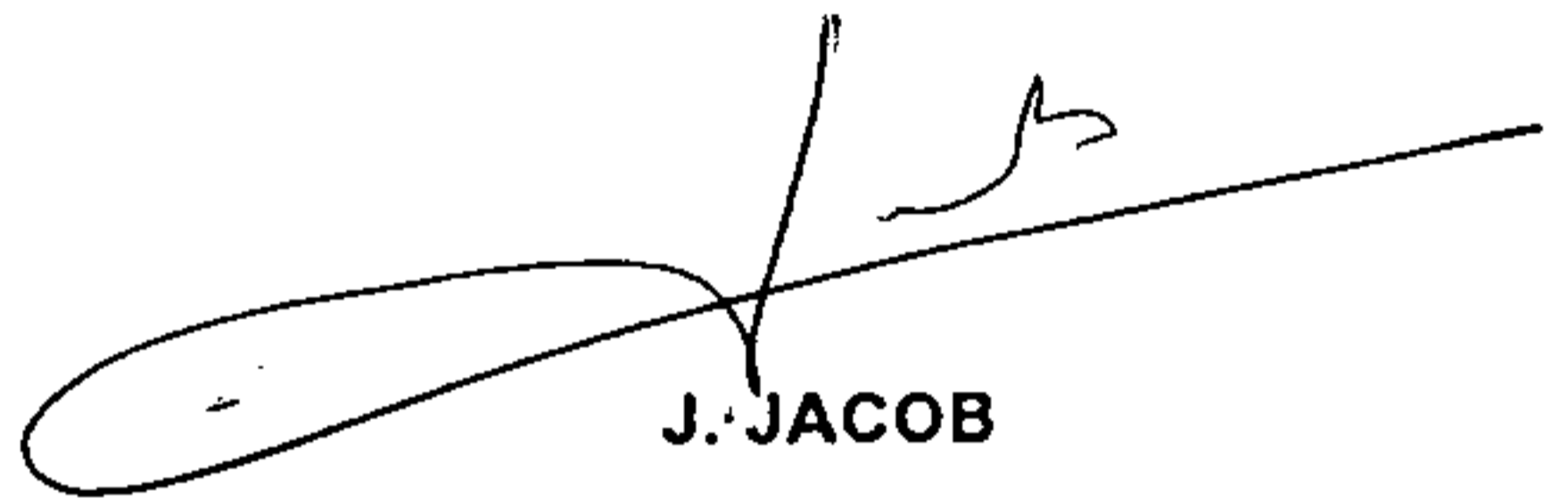
Le 28/05/93

Pour SOGECOMPTA SERVICES



G. BERR

Pour SOGECOMPTA GELLEE



J. JACOB

	SOCIETE ABSORBANTE SOGECOMPTA SERVICES	SOCIETE ABSORBEE SOGECOMPTA GELLEE
Activité	EXPERTISE COMPTABLE	EXPERTISE COMPTABLE
Chiffre d'affaires	4.149.293 F	4.072.336 F
Actif net	2.919.990 F	515.931 F
Total du bilan	8.883.314 F	1.695.277 F
Nbre de salariés	8	8
Nom et adresse des commissaires aux comptes titulaire et suppléant		<p><u>Titulaire</u> : Guy DEBACKERE 4 rue d'Alleray 75015 PARIS</p> <p><u>Suppléant</u> : Claude MADOUR 45 Av. Ph. Auguste 75011 PARIS</p>
Nom et adresse des autres commissaires aux comptes et position d'incompatibilité		<p>Mr Jacques JACOB 40 Av. du Centre 78230 LE PECQ Président de l'absorbée</p> <p>Mr Gérard BERR 10 rue J.M. de Heradia PARIS 7e Gérant de l'absorbante</p>
Nature et montant des apports		<p>Cabinet d'expertise comptable</p> <p>515.000 F</p>
Evaluation des apports		Valeur comptable
Valeur des actifs apportés		1.695.277 F
Montant des passifs pris en charge		1.179.345 F
Type d'opération envisagée	Fusion-absorption Effet 1/1/1993	

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY

ORDONNANCE

NOUS, Francis GONZALEZ Président du Tribunal de Commerce de Bobigny, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la requête n° 554/93 du 4 juin 1993

Vu la Loi du 24 juillet 1966,

Vu la Loi du 5 janvier 1988 relative aux fusions des Sociétés Commerciales,

Attendu que la Loi précitée n'interdit pas que les mêmes experts soient désignés à la fois comme Commissaires aux Apports et Commissaires à la Fusion,

Nommons : Monsieur Christian GERMANI
61, rue Paul-Vaillant-Couturier
93600 AULNAY-SOUS-BOIS

en qualité de Commissaire aux Apports et de Commissaire à la Fusion de la Société SOGECOMPTA SERVICES S.A.R.L. 151, av. Galliéni 93177 BAGNOLET Cedex

ladite Société se proposant d'absorber la Société SOGECOMPTA GELLEE

Disons que les rapports seront tenus à la disposition des actionnaires,

Disons que le Commissaire désigné ci-dessus devra, avant de facturer ses honoraires, les soumettre pour accord à la Société désignée ci-dessus,

Le Commissaire devra également nous remettre son rapport et une note succincte sur la nature et l'importance des diligences justifiant la facturation envisagée,

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à Bobigny, le 9 juin 1993

Le PRESIDENT
Francis GONZALEZ

